

**Tarification du SPANC fixée par délibération du Conseil
communautaire du 29 mars 2018 :**

	Prestations	Montant	Recouvrement
Installations existantes	Contrôle diagnostic (1 ^{er} contrôle de bon fonctionnement)	150 €	Après émission du compte rendu de visite et émission de la facture
	Contrôle périodique de bon fonctionnement	150 €	
	Contrôle vente	248 €	
Installations neuves ou réhabilitées	Contrôle de conception et d'implantation	124 €	Après émission de l'avis de conception et émission de la facture
	Contrôle de réalisation	124 €	Après émission du certificat de conformité et émission de la facture
Ensemble des installations	Contre-visite	50 €	Après émission du compte rendu de visite et émission de la facture
	Déplacement sans intervention	50 €	Application à la première visite

**Les factures sont adressées par voie postale, sous forme de titres exécutoires, par le
Centre des Finances Publiques.**